

# Guide de la rentrée

Année scolaire 2024-2025

Activités scolaires, périscolaires  
et extrascolaires



VILLE-BAGNOLET.FR



Bagnolet



Chers parents,

Depuis le 2 septembre, vos enfants ont repris le chemin de l'école. Après une période estivale marquée par ces beaux JO de Paris 2024 et le passage de la flamme olympique dans notre Ville, la rentrée est un moment important dans la vie des familles et des enfants.

Vous le savez, j'ai souhaité placer l'éducation au cœur du mandat que vous m'avez confié. Parce que l'école publique est la condition sine qua non de l'émancipation et de l'épanouissement, la Ville de Bagnolet investit massivement, près d'1,7 million d'euros cette année, dans l'entretien et la rénovation des établissements, dans la création d'aires de jeux, le débitumage de cours d'école, dans le soutien à notre cuisine centrale et aux offices, aux projets éducatifs ou encore dans les séjours de vacances... Cette année marque aussi un soutien renforcé à vos côtés avec l'octroi par la Ville d'un kit de fournitures scolaires pour chaque enfant, ainsi que le lancement de nouveaux dispositifs en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons ou encore pour lutter contre toutes les formes de harcèlement dans le cadre scolaire.

Avec l'engagement des près de 500 agents municipaux dédiés au service public de l'Education, ATSEM, agents d'entretien et d'office, animateurs (...), ces investissements doivent permettre d'améliorer concrètement les conditions d'étude et d'accueil de vos enfants et nous en sommes fiers.

Enfin, cette rentrée 2024 est aussi l'occasion pour la Ville de mettre en place un tout nouveau règlement intérieur des activités périscolaires, bâti en concertation avec vos représentant.e.s et vos remontées tout au long de l'année. Avec un assouplissement des justificatifs d'absence acceptés, un allègement de la majoration appliquée en cas de non-réservation, ou encore une souplesse accrue dans le choix de vos activités du matin, du soir et des études, nous sommes convaincus que ces nouvelles dispositions participeront d'une organisation plus sereine pour les familles au quotidien.

Chers parents, comme l'année passée, vous trouverez dans ce Guide de la rentrée toutes les informations utiles relatives à la vie éducative sur notre territoire : emplois du temps, informations diverses, annuaire des établissements... Par ces nouvelles avancées et cet engagement renforcé à vos côtés, vous pourrez toujours compter sur ma mobilisation pour œuvrer en faveur du service public de l'éducation. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée !

Fidèlement,  
Votre Maire  
**Tony DI MARTINO**

# Inscriptions scolaires

Les inscriptions s'effectuent à l'Hôtel de Ville, auprès du service des Prestations municipales.

## En maternelle

L'école est obligatoire dès 3 ans<sup>1</sup>. Les préinscriptions pour l'année scolaire suivante s'effectuent entre janvier et mars de l'année en cours<sup>2</sup>.

Durant la campagne de pré-inscription, vous avez la possibilité de déposer une demande de dérogation scolaire inter et hors secteur de la carte scolaire, auprès du service des Prestations municipales, qui doit être dûment justifiée pour être acceptée.

<sup>1</sup>La scolarisation est possible dès 2 ans en Toute Petite Section (TPS) sous réserve de l'avis de la Commission dédiée et des places disponibles.

<sup>2</sup>Entre janvier et mai pour la scolarisation en Toute Petite Section

## En élémentaire

Si votre enfant est inscrit dans une école publique de Bagnolet (maternelle ou élémentaire), son inscription pour l'année suivante se fera automatiquement dans l'école élémentaire de son secteur.

Vous recevrez alors une fiche d'inscription que vous devrez impérativement remettre à la direction de l'école pour que l'inscription de votre enfant soit enregistrée.

Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de Bagnolet, vous devez faire la démarche de l'inscrire auprès du service des Prestations municipales si vous souhaitez qu'il soit scolarisé dans une école publique l'année suivante.



La direction de l'éducation est notamment en charge de la répartition des élèves en fonction de la sectorisation scolaire (à retrouver via le QR code ci-contre).

# Emploi du temps type des enfants au sein des écoles et accueils de loisirs Bagnoletais

## En maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin	7h30 - 9h15 <sup>1</sup>	Accueil des enfants
8h50 - 12h	<b>Classe</b>	9h15-12h <sup>2</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h-13h30	Pause méridienne
13h20-13h30	Récréation	13h30 -18h30 <sup>3</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
13h30 - 16h30	<b>Classe</b>		
16h30 - 18h30	Accueil du soir		

<sup>1</sup>Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

<sup>2</sup>Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

<sup>3</sup>Départs possibles entre 17h15 et 18h30

## En élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin	7h30 - 9h15 <sup>1</sup>	Accueil des enfants
8h50 - 12h	<b>Classe</b>	9h15-12h <sup>2</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h-13h30	Pause méridienne
13h20-13h30	Récréation	13h30 -18h <sup>3</sup>	Activités de l'accueil de loisirs
13h30 - 16h30	<b>Classe</b>		
16h30 - 18h	Étude du soir		

<sup>1</sup>Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

<sup>2</sup>Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

<sup>3</sup>Départs possibles entre 17h15 et 18h

# Temps périscolaires et extra scolaires

## Temps périscolaires

### L'accueil du matin

La ville organise des accueils du matin dans toutes les écoles de 7h30 à 8h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### L'accueil du soir (maternelle)

Il est organisé dans toutes les écoles maternelles de 16h30 à 18h30. Après le goûter fourni par les familles, les enfants participent à des activités mises en œuvre par les animateurs.

### L'étude du soir

Après le goûter fourni par les familles, l'étude du soir est organisée de 16h30 à 18h.

Les enfants reçoivent un soutien éducatif et pédagogique, une aide dans l'exécution du travail personnel ou pour apprendre les leçons, avec le concours des enseignants volontaires ou des animateurs.

## Temps extra scolaires

### Accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville, les mercredis et vacances scolaires.

### Soutien scolaire

Les centres sociaux et culturels de quartier Guy-Toffoletti, Pablo-Neruda, la Fosse aux Fraises, Les Coutures et Anne-Frank proposent un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, stage de révision, etc.).



**Compte tenu des nécessités de travaux et/ou de gros entretien au sein des écoles pendant les petites et grandes vacances scolaires, les accueils de loisirs sont susceptibles de faire l'objet de regroupements dans d'autres établissements scolaires que l'établissement scolaire habituel. Dans ce cas, une information est adressée aux familles avant la fin de la période de réservation pour que l'inscription aux activités puisse être reconsidérée.**



# La pause du midi (dite pause méridienne)

## La Cuisine centrale

Le service de la restauration municipale a sa propre cuisine centrale où sont fabriqués plus de 3 000 repas chaque jour dans le respect des normes d'hygiène européennes. Les cantines des écoles sont ensuite desservies en liaison froide.

Plus d'un million d'euros a été investi depuis 2016 par la Ville de Bagnolet pour pérenniser sa restauration de proximité et sa cuisine centrale.

Le marché de fourniture des denrées alimentaires est assuré par un prestataire, actuellement Sodexo, et la confection des plats est effectuée par les agents de la Ville en stricte application des recommandations d'hygiène, de qualité et de grammage telles qu'établies par la loi EGalim.





## La commission des menus

Depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2023, une commission réunissant des élus, des représentants de parents d'élèves, les services de la Ville et le prestataire est chargée de définir les menus préparés pour les enfants.

## L'éducation au goût

L'ambition de la restauration scolaire est d'éveiller les enfants à des goûts qu'ils ne connaissent pas forcément. Dans ce but, la cuisine centrale peut préparer des menus intégrant des ingrédients qui sortent volontairement de l'ordinaire.

## L'offre végétarienne

La loi EGalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien par semaine dans l'ensemble de la restauration scolaire.

À Bagnolet, depuis 2021, un menu végétarien est proposé chaque jour dans toutes les écoles de la Ville.

Pour que votre enfant bénéficie de ce menu, vous devez cocher la case « Repas végétarien » lors de la réservation sur Bajo Services.

Le choix de repas classiques ou végétariens s'effectue pour 1 trimestre. Il peut donc être modifié le trimestre suivant.

## Le Protocole d'accueil individualisé (PAI) et paniers repas

Des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville pour les enfants souffrant d'allergies avérées afin que ceux-ci puissent rester à l'école durant la pause méridienne.

Pour en bénéficier, les familles doivent renseigner un dossier auprès de la direction de l'école.

Sur présentation d'un justificatif médical délivré par un médecin spécialisé, et après validation du dossier, les parents peuvent alors fournir les repas et l'ensemble des ustensiles.

Des micro-ondes sont mis à disposition au sein des écoles concernées.

# Réservation des activités périscolaires et extrascolaires

Suite aux démarches de concertation engagées auprès des familles par la municipalité en 2022 et 2023, les modalités de réservation, de modification et d'annulation des activités ont été considérablement assouplies.

Les réservations, modifications et annulations doivent être enregistrées via Bajo Services, le site web ou la nouvelle application pour smartphone « Mon Bagnolet » disponible depuis septembre 2023.

## Pendant la période scolaire

### 1 - Accueils du matin, soir et étude

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées la veille (24h ouvrées) avant le jour de l'activité pour l'accueil du matin, du soir et l'étude.

Pour l'accueil du matin, du soir ou l'étude :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi	dimanche, avant 10h
Mardi	lundi, avant 10h
Jeudi	mercredi, avant 10h
Vendredi	jeudi, avant 10h

### 2 - Pause méridienne et mercredis

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées l'avant-veille (48h ouvrées) avant le jour de l'activité pour la pause méridienne et les accueils de loisirs du mercredi, hors vacances scolaires.

Pour la pause méridienne et les mercredis :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi (pause méridienne)	jeudi précédent, avant 10h
Mardi (pause méridienne)	vendredi précédent, avant 10h
Mercredi (pause méridienne - ALSH)	lundi, avant 10h
Jeudi (pause méridienne)	mardi, avant 10h
Vendredi (pause méridienne)	mercredi, avant 10h

## L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires

Les réservations seront désormais ouvertes dès la fin de la période de vacances précédente. Les modifications ou annulations doivent et peuvent désormais être effectuées dans un délai de 15 jours avant le premier jour de l'activité.

	Dates des vacances	Je réserve à partir du	Je réserve, je modifie ou j'annule avant le :
Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024	vendredi 23 août 2024	vendredi 4 octobre 2024
Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025	lundi 4 novembre 2024	vendredi 6 décembre 2024
Hiver	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	lundi 6 janvier 2025	vendredi 31 janvier 2025
Printemps	Du samedi 12 au lundi 28 avril 2025	lundi 31 mars 2025	vendredi 28 mars 2025
Été	A partir du samedi 5 juillet	lundi 28 avril 2025	vendredi 20 juin 2025



**En cas de présence non prévue d'un enfant (réservation non effectuée préalablement ou effectuée hors délais indiqués ci-dessus), un tarif majoré de 25% du coût de l'activité sera appliqué.**

**En cas d'absence non justifiée d'un enfant alors qu'il était inscrit à une activité, celle-ci sera facturée à la famille.**



**Pour plus d'informations, retrouvez le règlement intérieur via le QR code.**

1

Se connecter à Bajo Services ([www.ville-bagnolet.fr/bajoservices](http://www.ville-bagnolet.fr/bajoservices)) avec vos identifiants. Si vous ne disposez pas de votre « clé enfance », rapprochez-vous du service des Prestations municipales: [service.prestation@ville-bagnolet.fr](mailto:service.prestation@ville-bagnolet.fr) - 01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)



2

Sélectionner le nom de l'enfant pour lequel vous souhaitez réserver une activité.

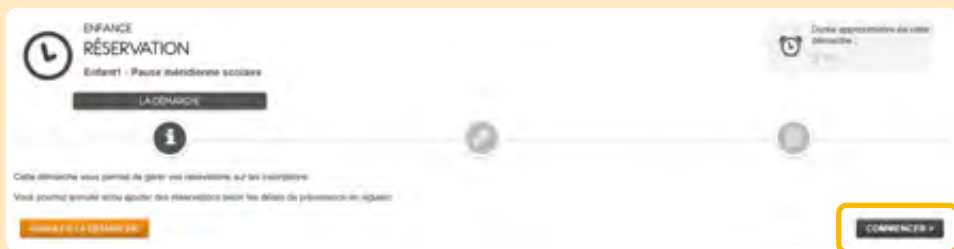
3

Cliquer sur **Modifier une réservation**

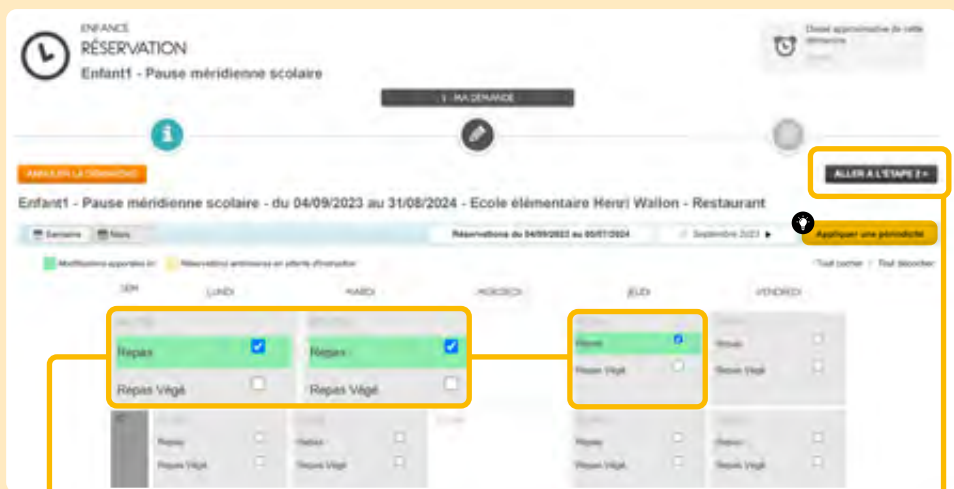


4

Sélectionner l'activité



**5** Cliquer sur **Commencer**

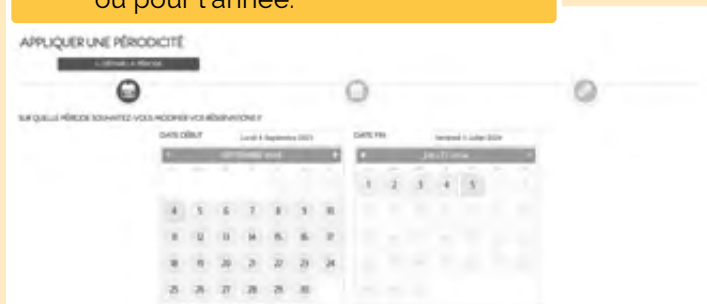


**6** Cocher pour réserver

**7** Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Aller à l'étape 2**



Vous pouvez cliquer sur Appliquer une périodicité si vous souhaitez réserver pour plusieurs semaines ou pour l'année.



## EFFECTUER LA MÊME DEMANDE POUR :

Enfant2

du 04/09/2023 au 31/05/2024 - Ecole Élémentaire Frédéric et Irène Joliot-Curie - Repas

Vous pouvez effectuer les mêmes réservations pour un autre enfant, simplement en cochant la case.

NON ACCÈS NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS ACTIVITÉS INFO PRATIQUES

Service Mairie TEST  
Service commun à 01492023 à 10:48

Quelle approximation de votre absence ?

INFANCE  
RÉSERVATION  
Enfant1 - Pause méridienne scolaire

LA DEMANDE

LA DEMANDE

VALIDER LA DEMANDE

RÉSERVATION  
Enfant1 - Pause méridienne scolaire - du 04/09/2023 au 31/05/2024 -  
Ecole élémentaire Henri Wallon - Restaurant

jeudi 04/09/2023  
vendredi 05/09/2023  
jeudi 07/09/2023

RETOUR À L'ÉTAPE 1 VALIDER

8 Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

NON ACCÈS NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS ACTIVITÉS INFO PRATIQUES

Service Mairie TEST  
Service commun à 01492023 à 10:48

NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

21  
09/2023 14:34

DEMANDE N° 2023  
INFANCE - Réservation  
Enfant1 - Pause méridienne scolaire - Ecole élémentaire Henri Wallon

RETOUR À L'ACCUEIL

9 Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

Se connecter à Bajo Services et répéter les mêmes étapes que pour les réservations (de 1 à 5).

ALLER À L'ÉTAPE 2

6 Décocher et/ou cocher  pour modifier votre réservation

7 Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Étape 2**

VALIDER

8 Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

9 Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

# Tarification des activités périscolaires

La ville de Bagnolet a mis en place un système tarifaire permettant d'adapter le tarif à chaque situation familiale en lien avec le quotient familial. Elle a ainsi défini un taux de subvention des activités strictement individualisé.

Celui-ci est calculé par le service des Prestations municipales sous réserve des données qui lui sont communiquées.

Par ailleurs, depuis septembre 2023, les familles monoparentales bénéficieront d'une demi-part supplémentaire sur présentation des justificatifs nécessaires (avis d'imposition N-1 avec la case T cochée).



**Si vous ne fournissez pas d'éléments à la Ville permettant de définir votre taux de subvention des activités individualisé, le tarif maximal sera appliqué.**

## La facturation et le paiement

La facturation est réalisée mensuellement aux alentours du 17 du mois pour l'ensemble des activités en fonction de votre taux de subvention des activités individualisé. Le règlement est à effectuer avant le 15 du mois suivant.

Les factures peuvent faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois après la date d'échéance de la facture, auprès du service Caisse centralisée (voir les modalités dans le règlement intérieur).

### Les modes de paiement acceptés sont :

- le prélèvement automatique
  - le paiement en ligne par carte bancaire via Bajo Services
  - directement auprès de la Caisse centralisée à l'Hôtel de Ville:
    - Les espèces (montant maximal: 300 euros)
    - par chèque
  - la carte bancaire
  - le chèque emploi service universel (CESU), au titre les seules prestations d'accueil des mercredis, petites et grandes vacances.
- Pour les centres de vacances :
- le chèque-vacances ANCV
  - les bons CAF (AVE)



Une fois la date d'échéance passée, les factures non soldées sont transmises pour recouvrement au Trésor public.

En cas de garde alternée, sur la base du jugement et du calendrier de garde qui doivent être communiqués aux services municipaux, la facturation est adressée au parent exerçant l'autorité parentale au moment de l'utilisation du service.

## Séjours de vacances

La ville propose chaque été des séjours de vacances pour les enfants et jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Ce sont ainsi près de 380 places qui sont proposées chaque année. Les destinations sont variées et adaptées à l'âge des enfants accueillis et se répartissent entre des destinations en France et l'accueil dans le centre de vacances municipal de l'Île d'Oléron.

L'offre de séjour est publiée en avril pour la période estivale suivante. Les familles pourront pré-inscrire leurs enfants en avril et mai et les inscriptions définitives seront finalisées en juin.



# Réussite éducative

## Le Programme de réussite éducative (PRE)

Si un enfant, dès ses 2 ans, ou un adolescent, jusqu'à 16 ans, présente des signes de fragilité et des retards scolaires, ses parents peuvent solliciter les équipes du Programme de réussite éducative (PRE) et ce, dès que des difficultés sont identifiées et influent sur le développement personnel et scolaire.

Le PRE est composé d'une équipe pluridisciplinaire: une coordinatrice, trois référents de parcours et une psychologue, qui travaillent en étroite collaboration avec les autres professionnels du territoire. Ceux-ci interviennent chacun selon leur domaine de compétences auprès d'un enfant ou d'un jeune en difficulté. En se constituant en «équipe de réussite éducative», ils permettent la mise en place d'un accompagnement individualisé pour l'enfant et sa famille afin d'éviter un décrochage scolaire.



## Accueil des élèves en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des activités périscolaires et extrascolaires constitue une priorité de l'action municipale.

Dans le cadre de l'école inclusive, la Ville accueille dans ses écoles et ses centres de loisirs les enfants en situation de handicap.

Afin que ces enfants puissent participer au mieux aux activités proposées, des animatrices et animateurs leurs sont dévolus en fonction de l'analyse des besoins spécifiques permettant d'ajuster au mieux le soutien nécessaire.

# L'école : une compétence partagée

## L'Éducation Nationale

Le ministère de l'Éducation Nationale est chargé de la gestion des programmes d'enseignement ainsi que du personnel enseignant et de direction des écoles.

La direction de l'école est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement ainsi que du respect du règlement.

Les professeurs des écoles assurent les enseignements, tandis que des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires peuvent intervenir pour soutenir les enfants.

## La Ville de Bagnolet

Elle est responsable de la construction, des travaux et de l'entretien des établissements scolaires.

Elle organise la restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires et extrascolaires telles que les accueils de loisirs, les accueils du matin et du soir, ainsi que les études du soir.

La Ville accorde des crédits et des subventions de fonctionnement aux écoles pour les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique.

Le budget de la Caisse des écoles provient principalement d'une subvention allouée par la municipalité. Chaque année, un appel à cotisation est lancé auprès des familles afin de collecter des fonds pour aider au financement de projets éducatifs, des classes découvertes et du projet d'école.

La Ville assure également le recrutement et la gestion des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et des Agents Techniques des Écoles (ATE). Les ATSEM apportent leur aide aux équipes enseignantes pour les activités pédagogiques et l'hygiène des enfants en maternelle (très petite section, petite section et moyenne section). Ils sont également responsables de l'entretien des classes, des dortoirs et du matériel scolaire.

Les agents techniques des écoles (ATE) sont, quand à eux, chargés de l'entretien des locaux des écoles.



# Annuaire des écoles maternelles

---

## École Henri-Barbusse

### Maternelle

3-5, rue Camelinat  
Mme Aude Rassemusse  
ce.0930422d@ac-creteil.fr  
01 43 62 63 49

---

## École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

### Maternelle

78, avenue de la Dhuys  
Mme Lucile Santaniello  
ce.0930454n@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 10

---

## École Capsulerie

### Maternelle

11, rue Désiré-Vienot  
Mme. Sanela Ibisevic  
ce.0931502c@ac-creteil.fr  
01 49 93 09 40

---

## École Paul-Langevin

### Maternelle

68, rue Robespierre  
Mme Nathalie Ansel  
ce.0930512b@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 21

---

## École Jules-Ferry

### Maternelle

33, rue Paul-Bert  
Mme. Fatima Chabani  
ce.0930478p@ac-creteil.fr  
01 56 93 36 69

---

## École Pêche d'Or

### Maternelle

5, rue Auguste-Blanqui  
Mme Catherine Bonzi  
ce.0930502r@ac-creteil.fr  
01 55 86 08 60

---

## École Francine-Fromond

### Maternelle

8/10, rue Charles-Graindorge  
Mme Boulez-Giannelli Anne Christie  
ce.0930427j@ac-creteil.fr  
01 41 63 21 05

---

## École Travail

### Maternelle

4, rue Girardot  
Mme Estelle Thieffin  
ce.0931179b@ac-creteil.fr  
01 48 97 34 72

---

## École Jean-Jaurès

### Maternelle

43, rue Anatole-France  
M. Yannick Planchon  
ce.0930407m@ac-creteil.fr  
01 41 58 18 49

---

## École Henri-Wallon

### Maternelle

18, rue Raymond-Lefevre  
M. Olivier Chaumontel  
ce.0930565j@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 97

# Annuaire des écoles élémentaires

---

## École Henri-Barbusse

 **Élémentaire**  
66, rue Lénine  
Mme Karine Lelouch  
ce.0930227s@ac-creteil.fr  
01 41 63 27 11


---

## École Paul-Langevin

 **Élémentaire**  
74, avenue de la République  
Mme Marion Rives  
ce.0930397b@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 21


---

## École Eugénie-Cotton

 **Élémentaire**  
115/123, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Galith Zeisler  
ce.0931245y@ac-creteil.fr  
01 43 63 49 10

---

## École Paul-Vaillant-Couturier

 **Élémentaire**  
64, rue Lénine  
Mme Viviane Vonkorad  
ce.0930344U@ac-creteil.fr  
01 43 62 79 56

---

## École Jules-Ferry

 **Élémentaire**  
36, rue Jules-Ferry  
M. David Larcher  
ce.0930207v@ac-creteil.fr  
01 56 93 36 68


---

## École Jules-Verne

 **Élémentaire**  
58, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Marie-Claire Raison  
ce.0930559c@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 96

---

## École Jean-Jaurès

 **Élémentaire**  
91, rue Louise-Michel  
M. Vincent Meneux  
ce.0930335j@ac-creteil.fr  
01 41 58 18 50


---

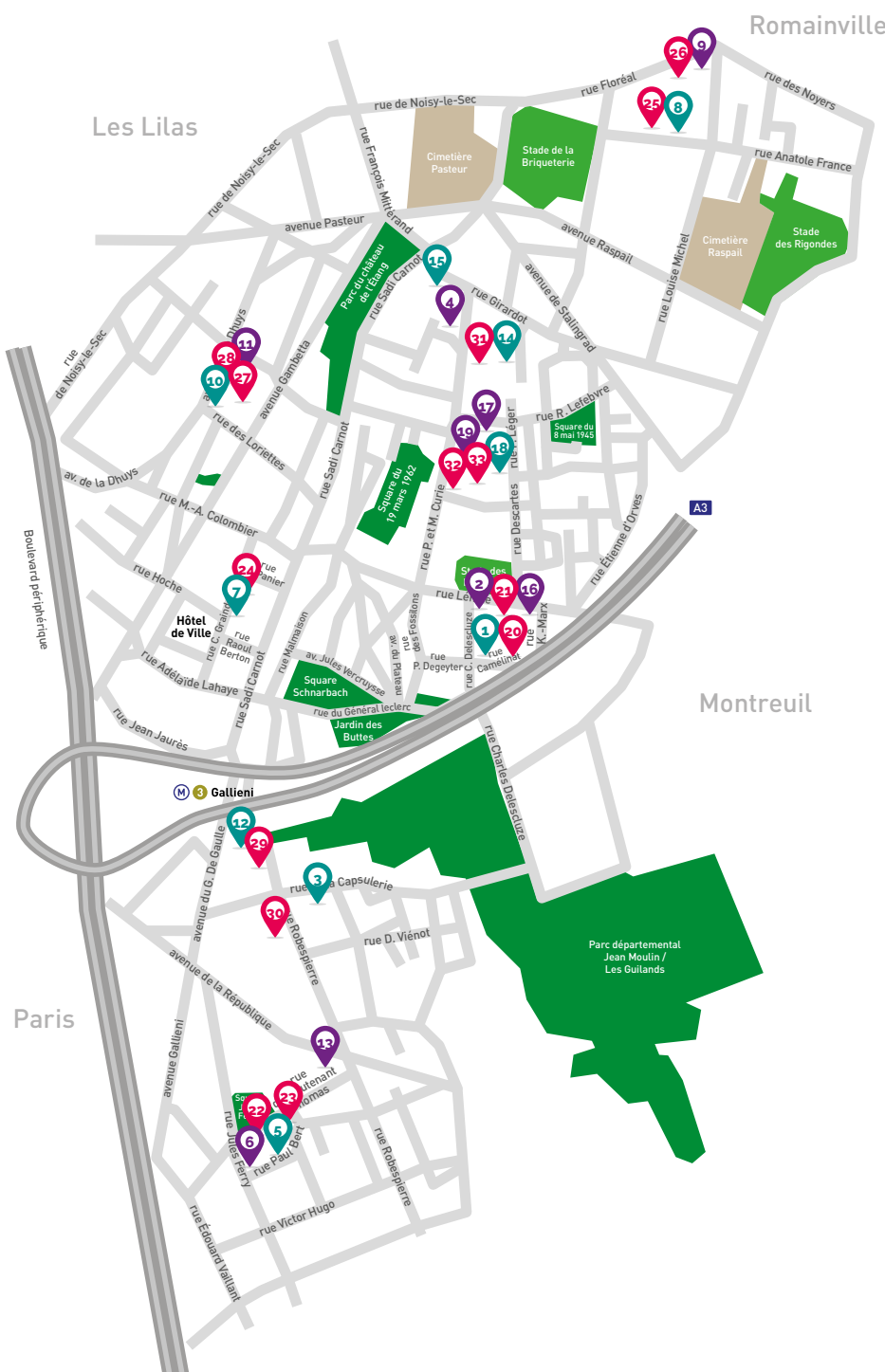
## École Henri-Wallon

 **Élémentaire**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
Mme Dominique Durieux  
ce.0930378f@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 95

---

## École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

 **Élémentaire**  
78, avenue de la Dhuis  
Mme Pascale Levy-Bouanat  
ce.0930169d@ac-creteil.fr  
01 49 93 60 10



# Annuaire des accueils de loisirs

---

## École Henri-Barbusse

 **Maternelle**  
3-5 rue Camélinat  
Mme Khelidja Ait Abdella  
khelidja.aitabdella@ville-bagnolet.fr  
06 09 94 83 60

 **Élémentaire**  
64, rue Lénine  
M. David Bertin  
david.bertin@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 50 64

---

## École Jules-Ferry

 **Maternelle**  
33, rue Paul-Bert  
Mme Lynda Kartout  
lynda.kartout@ville-bagnolet.fr  
06 17 18 54 21

 **Élémentaire**  
36, rue Jules-Ferry  
Mme Nadjet Fouzar  
nadjet.fouzar@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 61 80

---

## École Francine-Fromond

 **Maternelle**  
8-10, rue Charles-Graindorge  
Mme Nora Mesroua  
nora.mesroua@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 54 05

---


## École Jean-Jaurès

 **Maternelle**  
43, rue Anatole-France  
En cours d'affectation

 **Élémentaire**  
91, rue Louise-Michel  
Mme Zeenat Kausmally  
zeenat.kausmally@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 00 52

---

## École Joliot-Curie

 **Maternelle**  
78, avenue de la Dhuis  
Mme Aziza Sebouai  
aziza.sebouai@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 11 03

 **Élémentaire**  
78, avenue de la Dhuis  
M. Fawzi Brahimi  
fawzi.brahimi@ville-bagnolet.fr  
06 09 94 83 87



---

## École Paul-Langevin

**29** **Maternelle**  
68, rue Robespierre  
En cours d'affectation

**30** **Élémentaire**  
74, avenue de la République  
M. Omar Khabouze  
omar.khabouze@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 08 25

---

## École Pêche d'or

**32** **Maternelle**  
5, rue Auguste-Blanqui  
M. David Chobert  
david.chobert@ville-bagnolet.fr  
07 70 16 48 02

---

## École Henri-Wallon

**32** **Maternelle**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
M. Malek Aouina  
malek.aouina@ville-bagnolet.fr  
06 09 08 32 08

**33** **Élémentaire**  
48, rue Pierre-et-Marie-Curie  
En cours de recrutement  
06 09 08 19 83





**Ville de Bagnolet**

-

**Direction des Relations usagers**

[service.prestation@ville-bagnolet.fr](mailto:service.prestation@ville-bagnolet.fr)

01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)

**Direction de l'Éducation et de l'enfance**

[education@ville-bagnolet.fr](mailto:education@ville-bagnolet.fr)

01 49 93 60 32

-

Hôtel de Ville de Bagnolet

Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet

01 49 93 60 00



# MON MÉMO

## Réservation des activités périscolaires et extrascolaires Pendant la période scolaire

### 1 - Accueils du matin, soir et étude

Pour l'accueil du matin, du soir ou l'étude :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi	dimanche, avant 10h
Mardi	lundi, avant 10h
Jeudi	mercredi, avant 10h
Vendredi	jeudi, avant 10h

### 2 - Pause méridienne et mercredis


Pour la pause méridienne et les mercredis :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi (pause méridienne)	jeudi précédent, avant 10h
Mardi (pause méridienne)	vendredi précédent, avant 10h
Mercredi (pause méridienne - ALSH)	lundi, avant 10h
Jeudi (pause méridienne)	mardi, avant 10h
Vendredi (pause méridienne)	mercredi, avant 10h


### L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires


	Dates des vacances	Je réserve à partir du	Je réserve, je modifie ou j'annule avant le :
Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024	vendredi 23 août 2024	vendredi 4 octobre 2024
Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025	lundi 4 novembre 2024	vendredi 6 décembre 2024
Hiver	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	lundi 6 janvier 2025	vendredi 31 janvier 2025
Printemps	Du samedi 12 au lundi 28 avril 2025	lundi 3 mars 2025	vendredi 28 mars 2025
Été	A partir du samedi 5 juillet	lundi 28 avril 2025	vendredi 20 juin 2025

# À Bagnolet, tous mobilisés contre le harcèlement !


**3020**


 numéro dédié **aux enfants victimes de harcèlement**, gratuit depuis tous les postes.


 propose écoute, conseille et oriente.

 du lundi au vendredi sauf les jours fériés, et de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

**3018**


 en cas de cyberharcèlement, 100% anonyme, gratuit et confidentiel.


 les écoutants peuvent obtenir le **retrait rapide de contenus compromettants** sur les réseaux sociaux, notamment dans des situations de chantage

 7jours sur 7, de 9h à 23h

**0 800 600 790**


 ligne téléphonique académique


 **Chaque académie dispose d'un numéro de signalement** des situations de harcèlement.

 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, appel gratuit depuis un poste fixe.


**3114**


 **plateforme de prévention du suicide**

 accompagnement téléphonique par des professionnels du soins, infirmiers ou psychologues spécifiquement formés sur cette thématique.

 numéro gratuit accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24


**3018**


 application mobile / **signalement par chat** des situations à risque, notamment dans le milieu scolaire

 ces signalements sont ensuite **transmis aux réseaux sociaux** pour qu'ils suppriment les contenus en cause ou à la plateforme Pharos, le portail officiel de signalements de contenus illicites sur internet, pour les cas les plus graves.

 accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24

**Kolibri**

 application Kolibri de l'association « Marion la Main Tendue » / application **pour venir en aide aux enfants harcelés ou cyberharcelés** à l'école

 permet à l'enfant d'indiquer ses émotions et aux parents, **via un QR code** sur le téléphone de leur enfant, de suivre les évolutions de celles-ci. En cas d'émotions négatives répétées, le parent peut ainsi initier très rapidement un dialogue avec l'enfant pour comprendre pourquoi.

 accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24



A l'initiative de la mission pour l'égalité Femmes-Hommes et de lutte contre les discriminations, retrouvez l'ensemble de ces numéros via la web application en flashant ce QR code

VILLE-BAGNOLET.FR



  
**Bagnolet**